

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 277/SG/ESJ portant engagement d'élèves-instituteurs

n° 277/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE  
LA JEUNESSE

Date de publication

28 février 1968

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1968

Date du numéro

10 mars 1968

### TEXTE INTÉGRAL

Sont admis en section normale pour compter du 28 septembre 1967 en qualité d'élèves-instituteurs de 2° classe : MM. Ali Barkat Djama et Salem Ahmed Mohamed. Les intéressés percevront mensuellement une indemnité dite de stage d'un montant égal aux 8/10 de la rémunération perçue par un instituteur stagiaire de 2e classe (indice 450).